



Conseil départemental de la Haute-Vienne  
DOSSIER DE PRESSE DU 10 DECEMBRE 2018

## ***Le Conseil départemental de la Haute-Vienne dote la section sportive football du collège André Maurois d'un équipement complet***

### **1- La section sportive football du collège André Maurois**

Créée en 2011, la section est labellisée et reconnue par la Fédération française de football ainsi que par l'Éducation nationale. Elle est la seule en Haute-Vienne à accueillir des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, soit 32 élèves.

Cette section rend possible la pratique du football dans un cadre scolaire privilégié. Elle participe au dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes éducatives et sportives des élèves.

Depuis 2011, ses objectifs n'ont cessé d'évoluer : création d'une section féminine, évolution de l'encadrement et des infrastructures, optimisation de la formation à l'arbitrage...

Dernièrement, la section sportive a formalisé de nouveaux partenariats avec la Fédération française de football, le Limoges Football Club et la ville de Limoges.

### **2- Remise d'une dotation vestimentaire exceptionnelle**

Afin de soutenir cette section sportive, le Département a choisi de financer un jeu de 14 équipements joueurs complets et 2 équipements gardiens (maillots, shorts et chaussettes) affichant les logos de la section sportive et du Conseil départemental. L'équipe de foot du collège portera ainsi les couleurs du Département lors des différentes compétitions auxquelles elle participera.

Coût de l'investissement : 813 €.

Les maillots sont aujourd'hui remis aux jeunes joueurs, en présence des membres du Conseil d'administration du collège, du directeur régional UNSS, de l'inspecteur pédagogique EPS, des représentants du District de football de la Haute-Vienne et du Limoges Football Club ainsi que des conseillers départementaux du canton.



---

**Contact presse** : Céline Verger-Caille- 05 44 00 12 21

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet [haute-vienne.fr](http://haute-vienne.fr), rubrique "Espace Presse".

### **3- L'action départementale en faveur du développement de la pratique sportive chez les jeunes**

Au-delà de cette action ponctuelle, le Conseil départemental soutient la pratique sportive pour tous et a mis en place de nombreux dispositifs en ce sens :

> Coup de pouce financier pour la prise en charge de la licence sportive, y compris UNSS : le Pass'club pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et le Shake@do pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

Mais aussi :

- Aide à l'équipement des clubs amateurs
- Soutien aux clubs en championnat de France
- Aide aux comités sportifs départementaux
- Soutien aux associations handisport et sport adapté
- Aide à l'organisation de manifestations sportives
- Valorisation du bénévolat sportif
- Le challenge du Fair-play